

les videos du village

Cette loi NOTRe n'est pas la leur... Voilà ce que proclament les élus des petites communautés de communes, qui viennent de découvrir qu'ils sont voués à la disparition.

La loi NOTRe - pour nouvelle organisation territoriale de la République - a été discrètement votée au coeur de l'été 2015.

La réforme territoriale est, dans les textes, difficilement compréhensible par le commun des mortels mais élus, eux, n'ont pas manqué de relever un petit paragraphe les concernant directement : il faut au moins 15 000 habitant pour prétendre créer une communauté de communes. Le gouvernement en effet veut en réduire le nombre.

La communauté de communes rurale des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle, en Haute-Garonne, ne compte même pas le quart de ce nouveau quota. Son sort, selon ses élus, est donc d'être rattachée à une plus grande ville, qui décidera pour elle ce qui est bon ou pas, analysent-ils.

Plusieurs exceptions ont été mises en place : dans certaines zones peu peuplées, comme en montagne par exemple, les intercommunalités pourront garder un seuil minimal de 5.000 habitants.

Ailleurs, les élus ont décidé de partir en guerre contre cette loi...

Voir ici le reportage de Pierre Nicolas et Christian Bestard, de France 3 Midi-Pyrénées :